



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 26/11/2021

INCENDIE CFM INDUSTRIE BRIVE

Mercredi 17 novembre, un incendie s'est déclaré aux alentours de 15h au sein de l'entreprise CFM Industrie à Brive. Cette entreprise relève de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle assure des activités de récupération, tri et traitement de déchets de métaux et véhicules hors d'usage.

A la suite de cet incendie, la préfète de la Corrèze a signé le 25 novembre 2021 un arrêté préfectoral de mesures d'urgences encadrant : la mise en sécurité du site, les analyses à réaliser pour évaluer l'enjeu de l'incendie sur les usages riverains et l'environnement, ainsi que les mesures à mettre en œuvre avant un redémarrage des activités.

Ainsi, l'entreprise CFMI devra :

- sécuriser le site,
- évacuer les déchets générés par l'incendie et les autres déchets susceptibles de contribuer à un autre sinistre,
- réaliser des mesures de pollution sur et hors site (eau, sols) afin de déterminer les enjeux du sinistre et, le cas échéant, définir les mesures de traitement ; les mesures de retombées atmosphériques hors site devront intervenir d'ici le 29 novembre,
- suspendre la réception de nouveaux déchets tant que les conditions de sécurité ne seront pas rétablies telles que définies par l'arrêté de mesures d'urgence, hors métaux non-ferreux et batteries stockés dans un bâtiment fermé à l'entrée du site et non impacté par le sinistre.

Le respect de l'ensemble de ces prescriptions fera l'objet de contrôles réguliers par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en charge de l'inspection des ICPE.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

